

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 28 novembre 2018 à 18h30,

À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTOR-SADOUX	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Pouvoir de Christiane MOLLAR
12	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Philippe LANÇON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Colette GILLET
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 28 ^{ème} délibération
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 13 ^{ème} délibération
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 27 ^{ème} délibération
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 32 ^{ème} délibération
48	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET-DU-LAC
BRISON SAINT INNOCENT
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
VIONS
VOGLANS

Christiane MOLLAR
Aurore MARGAILLAN
Philippe LANÇON
Florence DUNOYER
Henri GARNIER
Robert CLERC
Colette GILLET
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel de MEDTS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER
Véronique MERMOUD
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Urbanisme – Habitat – Politique de la Ville
Responsable Communication et Relations Publiques
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 46 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (48 titulaires), et 56 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 38 Année : 2018
Exécutoire le : 04 DEC. 2018
Affichée le : 04 DEC. 2018
Visée le : 04 DEC. 2018

TOURISME Ports – Tarifs 2019

Monsieur le Président rappelle l'objectif de mise en cohérence de la tarification sur l'ensemble des ports, préconisé par la Chambre Régionale des comptes lors de ses deux derniers contrôles. La mise en cohérence des tarifs est basée, d'une part sur l'application d'un même tarif à qualité de service égale sur l'ensemble des ports, et d'autre part sur l'augmentation tarifaire liée au changement de catégorie de services similaires quelle que soit la largeur de la place

Dans cet objectif et comme les années précédentes, les tarifs de location des emplacements portuaires à l'année afficheraient des taux de croissance variables mais inférieures à 4 %.

Le lissage des tarifs engagé depuis 2006 arrive à terme en 2019 puisqu'une seule et dernière catégorie se verrait appliquer une augmentation de 3,73 %, pour répondre à l'objectif de cohérence poursuivi.

Pour les tarifs annuels, il est donc proposé d'appliquer désormais sur l'ensemble des tarifs des ports une seule et même augmentation de 1,5 % permettant ainsi de faire face à la croissance des charges.

Pour la plupart des autres tarifs de services portuaires l'augmentation respecte le seuil d'augmentation maximum fixé à 2 %.

Pour les petits montants dont le pourcentage d'augmentation dépasserait largement les 2 % souhaités, il est proposé de n'augmenter ces tarifs que tous les 2 ans.

Le projet de tarifs détaillé est joint à la présente délibération.

Le conseil d'exploitation du Service des Ports a donné un avis favorable à ce projet tarifaire lors de la réunion du 8 octobre 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'application des tarifs présentés à compter du 1^{er} janvier 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 28 novembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 44
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

AMARRAGES À L'ANNÉE TARIFS TTC 2019

Niveau d'équipement	Ports	2017	% 2018/2017	2018	% 2018/2018	2019
Amarrage à l'année - Barque*						
Barque	Bourdeau / Leysse	200 €	0,00%	200 €	1,50%	203 €
Barque	Autres ports	220 €	0,00%	220 €	1,50%	223 €
Barque	4 Chemins	280 €	0,00%	280 €	1,50%	284 €
Amarrage à l'année - 2,00 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	252 €	0,00%	252 €	1,50%	256 €
Quai non équipé	Autres ports	441 €	0,00%	441 €	1,50%	448 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	510 €	0,00%	510 €	1,50%	518 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	605 €	0,00%	605 €	1,50%	614 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	655 €	0,00%	655 €	1,50%	665 €
Amarrage à l'année - 2,30 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	302 €	0,00%	302 €	1,50%	307 €
Quai non équipé	Autres ports	529 €	0,00%	529 €	1,50%	537 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	605 €	0,00%	605 €	1,50%	614 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	726 €	0,00%	726 €	1,50%	737 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	786 €	0,00%	786 €	1,50%	798 €
Amarrage à l'année - 2,50 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	378 €	0,00%	378 €	1,50%	384 €
Quai non équipé	Autres ports	662 €	0,00%	662 €	1,50%	672 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	773 €	2,59%	793 €	1,50%	805 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	907 €	0,00%	907 €	1,50%	921 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	983 €	0,00%	983 €	1,50%	998 €
Amarrage à l'année - 2,80 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	497 €	0,00%	497 €	1,50%	504 €
Quai non équipé	Autres ports	794 €	0,00%	794 €	1,50%	806 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	928 €	3,99%	965 €	3,73%	1 001 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Aix-les-Bains (sauf Mémard)	986 €	0,00%	986 €	1,50%	1 001 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	1 089 €	0,00%	1 089 €	1,50%	1 105 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 179 €	0,00%	1 179 €	1,50%	1 197 €
Amarrage à l'année - 3,00 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	585 €	0,00%	585 €	1,50%	594 €
Quai non équipé	Autres ports	906 €	0,77%	913 €	1,50%	927 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 067 €	2,06%	1 089 €	1,50%	1 105 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	1 252 €	0,00%	1 252 €	1,50%	1 271 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 356 €	0,00%	1 356 €	1,50%	1 376 €
Amarrage à l'année - 3,30 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	600 €	0,00%	600 €	1,50%	609 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 195 €	0,42%	1 200 €	1,50%	1 218 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	1 390 €	3,60%	1 440 €	1,50%	1 462 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 535 €	1,63%	1 560 €	1,50%	1 583 €
Amarrage à l'année - 3,50 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	690 €	0,00%	690 €	1,50%	700 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 380 €	0,00%	1 380 €	1,50%	1 401 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	1 570 €	3,95%	1 632 €	1,50%	1 656 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 746 €	2,75%	1 794 €	1,50%	1 821 €
Amarrage à l'année - 3,80 m						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	793 €	0,00%	793 €	1,50%	805 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 587 €	0,00%	1 587 €	1,50%	1 611 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Tous ports	1 892 €	0,63%	1 904 €	1,50%	1 933 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	2 063 €	0,00%	2 063 €	1,50%	2 094 €

*Une barque est un petit bateau sans pont pouvant évoluer à la rame ou au moteur. Dans le cas d'un équipement moteur, seules les barres franches autorisent la qualification de barque.



AUTRES SERVICES PORTUAIRES TARIFS TTC 2019

Désignation	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019
Embarcations de location					
Emplacement de bateau			Tarif public en fonction de la largeur		
Emplacement de pédalo			Tarif public 2 ml		
Bateaux à passagers					
Tarif au ml	110 €	1,82%	112 €	1,79%	114 €
Bateaux en surcote					
Tarif au ml - Bateau dont la longueur excède 11 mètres	90 €	1,11%	91 €	1,10%	92 €
Pêcheurs professionnels en activité					
Tous ports	Gratuit	0,00%	Gratuit	0,00%	Gratuit
Associations à but pédagogique					
Tous ports	65 €	1,54%	66 €	1,52%	67 €
Tous ports - Bateaux à énergie solaire	Gratuit	0,00%	Gratuit	0,00%	Gratuit
Bateaux logement					
Majoration appliquée sur le tarif annuel	30%	0,00%	30%	0,00%	30%
Majorations / Minorations					
Infractions majeures au règlement ⁽¹⁾	30%	0,00%	30%	0,00%	30%
Majorations à partir de la deuxième relance	30%	0,00%	30%	0,00%	30%
Infractions mineures au règlement ⁽²⁾	10%	0,00%	10%	0,00%	10%
Occupant ne bénéficiant pas de la prestation attachée à la place	-10%	0,00%	-10%	0,00%	-10%
Libération 1 mois en juillet/août					

⁽¹⁾ articles 3, 12, 21, 26, 27, 28, 31, 34, 37, 38 du règlement des ports en vigueur

⁽²⁾ articles 8, 14, 16, 17, 22 du règlement des ports en vigueur



SERVICES PORTUAIRES TARIFS TTC 2019

Designation	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019
Mises à l'eau					
La journée (uniquement en haute saison de mai à août)	12 €	8,33%	13 €	0,00%	13 €
Forfait saison	94 €	2,13%	96 €	1,04%	97 €
Grutages					
Jusqu'à 4 tonnes	46 €	2,17%	47 €	0,00%	47 €
Supérieur à 4 tonnes	100 €	2,00%	102 €	1,96%	104 €
Plan incliné de Mémard					
Mise ou sortie de l'eau (forfait 2 heures - 2 agents)	136 €	1,47%	138 €	1,45%	140 €
Mise ou sortie de l'eau (heure supplémentaire)	38 €	2,63%	39 €	0,00%	39 €
Occupation du plan incliné (par jour)	33 €	3,03%	34 €	0,00%	34 €
Aire de carénage - Utilisation de ber					
Forfait 3 jours	30 €	3,33%	31 €	0,00%	31 €
Journée supplémentaire	18 €	5,56%	19 €	0,00%	19 €
Assistance portuaire (pendant les heures ouvrables)					
Heure d'un agent qualifié (toute heure commencée est due)	-	2,86%	36 €	0,00%	36 €
Heure pilote bateau (toute heure commencée est due)	51 €	1,96%	52 €	1,92%	53 €
Mise à disposition du bateau ou de la barge de service (tarif à l'heure)	195 €	1,54%	198 €	1,52%	201 €
Mise à disposition du radeau du service (tarif à l'heure)	114 €	1,75%	116 €	1,72%	118 €
Fourniture de produit dispersant	18 €	5,56%	19 €	0,00%	19 €
Forfait de déplacement de bateaux	150 €	0,00%	150 €	0,00%	150 €
Autres tarifs					
Télécommande ouverture barrière du port des 4 Chemins	57 €	1,75%	58 €	1,72%	59 €
Remplacement de clef (ou non restitution)	10 €	10,00%	11 €	0,00%	11 €
Caution pour jeton douche capitainerie	1 €	0,00%	1 €	0,00%	1 €



ESCALES TARIFS TTC 2019

Catégorie	Mensuel									
	Basse saison (septembre à avril)					Haute saison (mai à août)				
	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019
Emplacement barque	23 €	4,35%	24 €	0,00%	24 €	147 €	1,36%	149 €	1,34%	151 €
Emplacement 2,00 m	45 €	2,22%	46 €	0,00%	46 €	226 €	1,33%	229 €	1,31%	232 €
Emplacement 2,30 m	57 €	1,75%	58 €	1,72%	59 €	281 €	1,53%	265 €	1,51%	269 €
Emplacement 2,50 m	73 €	1,37%	74 €	1,35%	75 €	293 €	1,37%	297 €	1,35%	301 €
Emplacement 2,80 m	81 €	1,23%	82 €	1,22%	83 €	343 €	1,46%	348 €	1,44%	353 €
Emplacement 3,00 m	97 €	1,03%	98 €	1,02%	99 €	367 €	1,63%	373 €	1,34%	378 €
Emplacement 3,30 m	107 €	1,87%	109 €	1,83%	111 €	410 €	1,46%	416 €	1,44%	422 €
Emplacement 3,50 m	119 €	1,68%	121 €	1,65%	123 €	439 €	1,59%	446 €	1,35%	452 €
Emplacement 3,80 m	142 €	1,41%	144 €	1,39%	146 €	519 €	1,54%	527 €	1,33%	534 €
Mise à l'eau offerte										

Catégorie	Journalier									
	Basse saison (septembre à avril)					Haute saison (mai à août)				
	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019
Emplacement barque	6 €	16,67%	7 €	0,00%	7 €	7 €	14,29%	8 €	0,00%	8 €
Emplacement 2,00 m	9 €	11,11%	10 €	0,00%	10 €	11 €	9,09%	12 €	0,00%	12 €
Emplacement 2,30 m	10 €	10,00%	11 €	0,00%	11 €	11 €	9,09%	12 €	0,00%	12 €
Emplacement 2,50 m	10 €	10,00%	11 €	0,00%	11 €	12 €	8,33%	13 €	0,00%	13 €
Emplacement 2,80 m	11 €	9,09%	12 €	0,00%	12 €	15 €	0,00%	15 €	6,67%	16 €
Emplacement 3,00 m	12 €	8,33%	13 €	0,00%	13 €	16 €	0,00%	16 €	6,25%	17 €
Emplacement 3,30 m	13 €	7,69%	14 €	0,00%	14 €	19 €	0,00%	19 €	5,26%	20 €
Emplacement 3,50 m	15 €	0,00%	15 €	6,67%	16 €	20 €	0,00%	20 €	5,00%	21 €
Emplacement 3,80 m	20 €	0,00%	20 €	5,00%	21 €	23 €	0,00%	23 €	4,35%	24 €
Mise à l'eau payante (13 €)										

SITE DES MOTTETS TARIFS TTC 2019

Désignation	2017	% 2018/2017	2018	% 2019/2018	2019
Gardiennage annuel du bateau et/ou remorque					
Forfait annuel (comprend stockage avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m ² 45,20 €	1,77%	46,00 €	1,52%	46,70 €
Forfait annuel (comprend stockage sur mezzanine bois avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m ² 30,00 €	1,67%	30,50 €	1,64%	31,00 €
Gardiennage mensuel du bateau et/ou remorque					
Forfait mensuel (comprend stockage avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m ² 6,50 €	1,54%	6,60 €	1,52%	6,70 €
Sortie ou entrée dans les hangars					
Forfait pour une sortie ou une entrée supplémentaire dans les hangars	Unité 27,00 €	1,85%	27,50 €	1,82%	28,00 €
Mise à l'eau ou sortie d'eau - Port des 4 Chemins					
Forfait pour une sortie ou une mise à l'eau au port des 4 Chemins	Unité 27,00 €	1,85%	27,50 €	1,82%	28,00 €
Occupation des terres pleins extérieurs					
Forfait annuel pour occupation des terres pleins extérieurs	m ² 21,50 €	1,40%	21,80 €	1,38%	22,10 €
Aire de carénage pour professionnels					
Forfait 1 jour	Unité				
Forfait 3 jours	Unité 36,60 €	1,64%	37,20 €	1,61%	37,80 €
La journée supplémentaire	Unité 20,90 €	1,44%	21,20 €	1,42%	21,50 €



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TOURISME - Ports - Tarifs 2019

Date de transmission de l'acte : 04/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 04/12/2018

Numéro de l'acte : d2624 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181128-d2624-DE

Date de décision : 28/11/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers